



2335, route du Fleuve
Les Éboulements (Québec)
G0A 2M0

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ
par la soussignée, Linda Gauthier,
directrice générale et secrétaire-trésorière
de la susdite municipalité

QUE le conseil de la municipalité des Éboulements sera saisi, lors de la séance ordinaire du 11 janvier 2021 à 20 h, qui se tiendra exceptionnellement par visioconférence, de la nature et de l'effet d'une dérogation mineure située sur le lot 6 394 382 du cadastre du Québec, présent le long de la rue du Flanc au Domaine Charlevoix, Les Éboulements.

QUE cette dérogation mineure portant le numéro **DM 108-2020** consiste à :

- **Autoriser le lotissement d'un terrain d'une profondeur de 29,3 mètres plutôt que 55 mètres, tel que décrit à l'article 12,1 « Superficies et dimensions minimales » des lots à l'annexe 7 du règlement de zonage n° 117-11 de la municipalité des Éboulements.**

Dans le cas où le conseil municipal décidait d'accepter cette demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée sera réputée conforme aux règlements de la municipalité.

Procédures d'objections à la dérogation :

Toute personne intéressée est admise à faire valoir ses objections au projet précité en les laissant savoir par écrit, sous forme de lettre ou de courriel, à la direction de la municipalité à l'adresse suivante lindagauthier@lesboulements.com au plus tard le 8 janvier 2021. Ces dernières seront lues lors de la séance du 11 janvier 2021.

Une copie du document explicatif de la dérogation mineure est disponible sur le site Internet ou sur demande au bureau de la municipalité au 2335, route du Fleuve, Les Éboulements.

DONNÉ aux Éboulements ce 22^e jour de décembre 2020.

LINDA GAUTHIER
Directrice générale et secrétaire-trésorière